

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1. Un engagement ESG au cœur de l'ADN d'Amboise Partners

a. Un engagement historique fort impulsé par son fondateur, Maurice Tchenio

Amboise Partners est l'une des plus importantes et des plus anciennes sociétés de *Private Equity* européennes. Elle a été créée en 1972 par Maurice Tchenio, l'un des pionniers du *Private Equity* en France, qui a notamment créé le concept des premiers FCPR et défini les règles de la profession sur son marché.

Chacune des activités d'Amboise Partners reflète l'engagement de son fondateur d'avoir un impact positif sociétal important en contribuant notamment aux deux objectifs clés ci-dessous :

- **Rendre accessible aux particuliers le *Private Equity***, qui est la classe d'actifs la plus performante sur la durée, et leur permettre ainsi de se constituer un **patrimoine pérenne**, pour assurer notamment le financement de leurs retraites
 - Créée en 1995 par Maurice Tchenio, **Altamir** est une **société de *Private Equity*** cotée sur Euronext Paris. En lançant Altamir, Maurice Tchenio a souhaité **permettre à tout investisseur privé d'accéder par la bourse au *private equity***, classe d'actifs la plus performante sur la durée et traditionnellement réservée aux familles aisées et aux investisseurs institutionnels.
En créant Altamir, Maurice Tchenio a ainsi permis aux particuliers de s'affranchir des contraintes propres aux fonds de *private equity* (tickets d'entrée élevés, formalités administratives, illiquidité, ...). En tant que conseil en investissement d'Altamir, Amboise Partners a pour objectif de lui proposer les investissements les plus attractifs possibles.
 - **En 2021, Amboise Partners a créé une nouvelle gamme de produits pour les particuliers** : la gamme de fonds millésimée non cotée **Altarc Global**, qui permet à des clients privés avertis d'investir, dès 100 000€ dans un portefeuille construit autour des meilleurs fonds de *Private Equity* mondiaux et de se constituer ainsi une allocation pérenne et performante dans cette classe d'actifs. En 2022, Amboise Partners lance la gamme **Altalife**, qui permet de souscrire pour des montants inférieurs à 100 000 € dans le cadre de **l'assurance vie française**.

En France la démocratisation du *Private Equity* s'inscrit dans un **environnement réglementaire favorable depuis la loi Pacte**, adoptée en 2019, dont l'objectif est de flécher l'épargne des Français vers le financement de l'économie réelle tout en leur permettant de se constituer un patrimoine qui contribuera au financement de leur retraite.

- **Contribuer à la résolution des grands problèmes sociétaux** par une approche d'**Impact Investing**. C'est la raison d'être d'**AlphaOmega**, fondation pionnière en matière de *Venture Philanthropy* créée par Maurice Tchenio en 2010, qui s'est fixée comme objectif la réussite éducative des jeunes français issus de milieux modestes.
Appliquant au monde caritatif les méthodes d'accompagnement du *Private Equity*, la *Venture Philanthropy* consiste à sélectionner les meilleurs acteurs sociaux et à les soutenir dans la durée en leur apportant le financement et l'accompagnement en compétences indispensables pour changer d'échelle et relancer l'ascenseur social.
Les équipes d'Amboise Partners interviennent *pro bono* pour investir à 100 % en *Private Equity* la dotation en capital de la Fondation et gérer les 2 fonds de partage dont les produits financent la Fondation. L'ensemble des activités de gestion des actifs de la Fondation AlphaOmega (sourcing d'opportunités, analyses et suivi des investissements jusqu'à la cession) est effectué à titre gracieux par Amboise Partners.



En investissant les capitaux levés dans la classe d'actifs du *Private Equity*, une des plus performantes sur la durée, et en consacrant une part de partage au renforcement de l'action sociale de la Fondation, les investisseurs de ces fonds maximisent performance financière et impact social, et ce grâce à l'engagement quotidien des équipes et des experts d'Amboise Partners.

La Fondation AlphaOmega en chiffres au 31/12/2021



- 7 associations soutenues
- 390 000 jeunes accompagnés
- 90 000 enseignants acteurs de leur formation pédagogique
- Environ 18M€ engagés sur l'ensemble des partenariats depuis la création de la Fondation
- Une équipe de 11 personnes dédiées
- 60M€ de fonds de dotation
- 80M€ dans les fonds de partage

b. La formalisation de cet engagement via l'adhésion à des codes et standards internationalement reconnus

Précurseur sur les sujets ESG, **Amboise Partners** a décidé de formaliser cet engagement depuis plusieurs années en adhérant volontairement à des codes et standards reconnus :

- En 2021, **Amboise Partners** a décidé d'adopter une stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) globale et a signé les **PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)**, s'engageant ainsi à intégrer les critères responsables dans sa gestion et sa politique d'investissement. **Amboise Partners** s'est ainsi engagée à produire tous les ans le reporting requis par les PRI. La qualité de ce reporting et la performance d'**Amboise Partners** en matière d'ESG feront l'objet d'une notation par les PRI. A des fins de transparence, ces éléments seront publiés sur le site internet de la société de gestion.

PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT (Les Principes pour l'Investissement Responsable)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été conçus par un groupe d'investisseurs institutionnels en écho à l'importance croissante des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Parrainée par l'ONU, cette initiative regroupe plus de 3 000 signataires, qui représentent plus de 110Mds\$ d'actifs sous gestion. Elle vise à promouvoir un système financier mondial pérenne et économiquement efficace, qui récompense les investissements responsables à long terme et profite à l'environnement comme à la société toute entière.

Ces six Principes sont les suivants :

- Intégrer les questions ESG aux processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- Être un actionnaire actif et intégrer les thématiques ESG aux politiques et procédures en matière d'actionnariat.
- Demander aux sociétés en portefeuille de faire preuve de transparence en matière d'ESG.
- Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes.
- Rendre compte des activités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes.



- Amboise Partners est également signataire de la **Charte sur la diversité** élaborée par les membres de **France Invest**, visant notamment à ce que l'objectif suivant soit respecté : **25 % de femmes occupant des postes seniors à horizon 2030 et 30 % à horizon 2035** aussi bien ainsi d'Amboise Partners que des sociétés de gestion partenaires.

Pour rester à la pointe des pratiques et des méthodes d'intégration ESG et pouvoir reporter et suivre les indicateurs y afférents, **Amboise Partners** s'engage par ailleurs à mettre en œuvre avant fin 2023 les éléments suivants :

- Devenir **signataire de l'Initiative Climat International** et sensibiliser les sociétés de gestion partenaires à en faire de même

L'Initiative Climat International

Lancée en 2015, lors de la COP21, par cinq fonds de capital investissement français, l'Initiative Carbone 2020 (Ic20) a été rebaptisée Initiative Climat 2020 en 2017. Elle est devenue l'Initiative Climat International (iCI) lors de son adoption par les PRI (*Principles for Responsible Investment*) au Climate Finance Day de novembre 2018. Cette plateforme d'échange permet de mobiliser les acteurs du capital investissement qui souhaitent participer de façon active à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les signataires mettent en place des outils et des méthodologies concrets et opérationnels pour aider les équipes d'investissement, d'une part, à intégrer les enjeux climatiques dans les phases de décision d'investissement et, d'autre part, à réaliser l'évaluation d'une empreinte carbone. Chaque année, les signataires de l'Initiative Climat 2020 se réunissent au cours d'ateliers de travail sur des thématiques telles que les infrastructures ou la formation et la sensibilisation des managers. A fin 2020, 36 signataires (représentant plus de 40 % des montants gérés par le capital investissement français) avaient rejoint l'iC France. Le soutien des PRI depuis 2018 donne une visibilité internationale et une reconnaissance forte à cette démarche engagée par les acteurs du capital investissement français.

- Inciter l'adoption par les sociétés de gestion partenaires d'un référentiel de normes ESG internationalement reconnu, (Objectifs de Développement Durable de l'ONU par exemple), pour mesurer l'impact de leurs investissements en matière ESG et les aider à progresser ;
- Œuvrer aux discussions de place sur la mise en œuvre de l'intégration ESG au sein de France Invest, dont Amboise Partners est l'un des membres fondateurs.

2. Un processus d'intégration des risques et opportunités ESG dans la prise de décision et le conseil en investissement

a. L'intégration ESG au cœur de la gestion de la performance, des risques et des besoins clients

Amboise Partners intègre pleinement la volonté de ses clients de **donner un sens à leur épargne en participant au financement durable de l'économie, au-delà de la seule recherche de performance**. Ce double mandat est au cœur de l'engagement ESG d'Amboise Partners, qui souhaite être un acteur engagé sur le sujet.

En tant qu'investisseur de long terme, **Amboise Partners** travaille main dans la main avec les directions des sociétés de gestion qu'elle accompagne en vue d'améliorer leur performance ESG.



C'est pourquoi **Amboise Partners** s'engage à intégrer les risques et opportunités ESG dans l'ensemble de son processus de prise de décision et de conseil en investissement. Cette approche couvre l'ensemble du cycle d'investissement, des *due diligences* menées avant l'acquisition jusqu'au suivi post-investissement.

b. L'intégration ESG appliquée aux spécificités d'Amboise Partners

Le cœur de la stratégie d'investissement d'**Amboise Partners** est d'investir en tant qu'**actionnaire minoritaire** dans :

- des fonds de Buy-Out et de Growth dans des secteurs en forte croissance (Tech & Telecom, Consumer, Santé, Services)
- de manière occasionnelle, en co-investissement avec ces fonds dans des cibles d'investissement jugées très prometteuses.

L'investissement minoritaire et le caractère diversifié des portefeuilles limite le pouvoir juridique contraignant dont dispose **Amboise Partners** pour influencer, et contraindre le cas échéant, les sociétés de gestion partenaires sur leurs pratiques ESG.

Cependant, de par la qualité et l'aura de son actionnaire de référence, **Amboise Partners** dispose *de facto* d'une **crédibilité forte auprès des autres acteurs du Private Equity**. Par ailleurs, dans le cas où certaines sociétés de gestion partenaires se montreraient peu coopératives en matière d'ESG, **Amboise Partners** n'investirait plus à leurs côtés en justifiant sa décision.

De manière générale, **Amboise Partners** adaptera au cas par cas son approche d'engagement auprès des sociétés de gestion partenaires afin de garantir une stratégie pertinente et efficace.

c. Phase de préinvestissement : évaluation des risques et opportunités ESG

Avant l'acquisition, **Amboise Partners** analyse les aspects financiers et extra-financiers via les étapes suivantes :

- **Phase de préinvestissement** : Amboise Partners mène des **due diligences ESG spécifiques** en s'appuyant sur les informations fournies par les fonds et une analyse dédiée à l'ESG est incluse dans le mémo d'investissement qui sert de base à la prise de décision d'investir. Avant toute décision d'investissement **Amboise Partners** s'assure que les fonds sélectionnés respectent les standards ESG qu'elle a définis en exigeant qu'ils signent une *side letter* couvrant spécifiquement les thématiques liées à l'ESG (respect des lois et réglementations applicables, politique d'exclusion d'Amboise Partners, adoption d'un référentiel de normes ESG reconnu au plan mondial, ...). **Amboise Partners** réévaluera annuellement la nécessité d'enrichir ou de modifier le contenu de cette *side letter* ESG à la lumière des évolutions et des exigences réglementaires.

d. Phase de détention : investissement et suivi

Suite à l'acquisition, le suivi des sujets relatifs à l'ESG s'effectuera ainsi :

- Amboise Partners mettra en œuvre une approche en *best effort* pour récupérer annuellement auprès des sociétés de gestion partenaires les **indicateurs de performance ESG**. Elle s'appuiera pour cela sur leur rapport annuel dédié à l'ESG (*sustainability report*), à partir duquel elle pourra **effectuer un suivi des actions menées** auprès des investissements sous-jacents et **évaluer leur progrès au fil du temps**. En l'absence de rapports ESG ou si les rapports ne fournissent pas suffisamment de données, un **questionnaire de suivi annuel ESG** leur sera transmis.
- En s'appuyant sur ces documents, l'équipe d'investissement d'Amboise Partners **réalisera une analyse de suivi des indicateurs ESG dans le temps et partagera les bonnes pratiques avec les sociétés de gestion partenaires**. Il leur sera également demandé de fournir leur **feuille de route ESG** pour l'année suivante.



- Quand cela sera possible, Amboise Partners promouvra et suivra les actions ESG via sa présence au Board of Advisors des fonds. A ce titre, Maurice Tchenio siège d'ores et déjà aux comités consultatifs des fonds gérés par Apax Partners SAS et des fonds gérés par Apax Partners LLP. Dans le cas contraire, Amboise Partners mettra tout en œuvre pour agir en tant qu'**investisseur « engagé en matière d'ESG »** (engagement auprès des actionnaires majoritaires pour peser davantage dans les discussions ESG, etc)

e. Focus sur les risques liés au changement climatique

Amboise Partners prend en compte l'impact de ses investissements sur le changement climatique dans son processus de décision d'investissement ESG, notamment à travers :

- Le suivi des indicateurs de performance ESG transmis annuellement par les sociétés de gestion partenaires, qui incluent notamment ces thématiques (émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, etc),
- Le suivi des initiatives mises en œuvre en la matière par les sociétés de gestion partenaires (Initiative Climat International, etc).

En ce qui concerne le changement climatique, **l'impact environnemental des sociétés sous-jacentes** détenues dans les portefeuilles gérés ou conseillés par Amboise Partners **est relativement faible** étant donné que ses quatre principaux secteurs d'investissement (Tech & Telecom, Consumer, Santé, Services) sont peu capitalistiques. Les sociétés de gestion partenaires doivent néanmoins avoir mis en place des indicateurs de suivi en matière d'émission de CO2 et d'intensité carbone.

3. Prise en compte de la réglementation européenne SFDR (taxonomie)

Pour mémoire, **tous les fonds gérés par Amboise Partners à partir du FPCI Altaroc Global 2022** sont classés **Article 8**.

Intégration des facteurs ESG par l'ensemble des métiers d'Amboise Partners

Au sein d'**Amboise Partners**, les risques de durabilité sont considérés de manière transversale par l'ensemble des équipes pour les fonds constitués à partir de 2022 :

- L'équipe d'investissement intègre pleinement les aspects ESG dans son processus de décision d'investissement et tout au long de la phase de détention du fonds ou de la cible d'investissement,
- La vérification des règles internes liées à la conformité, au contrôle interne et au contrôle des risques par le RCCI-dirigeant et son cabinet délégué (PCI) incluent notamment le respect par les opérationnels des procédures liées à l'ESG.

Prise en compte des principales incidences négatives sans mise en place d'un reporting public

Les **principales incidences négatives sur les facteurs ESG** sont surveillées par **Amboise Partners tout au long du processus d'investissement**, de la phase de due diligence à la sortie. La société de gestion reçoit en effet de la part des fonds sous-jacents dans lesquels elle investit un certain nombre d'indicateurs ESG de manière annuelle.

Cependant, chaque société de gestion partenaire a construit son propre reporting de suivi des indicateurs ESG, en mettant l'accent sur certains indicateurs ou sur une méthodologie de calcul particulière. A ce titre, effectuer un reporting consolidé de ces indicateurs n'est pas possible à ce stade.

Pour ces raisons, bien qu'**Amboise Partners** prenne en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité, la société de gestion ne souhaite pas effectuer de reporting public sur ces éléments à ce stade compte tenu des éléments suivants :



- les normes techniques de réglementation complétant le Règlement Disclosure qui définiront le contenu, les méthodes et la présentation des informations devant être inclus dans le rapport sur les principales incidences négatives en matière de durabilité restent encore à l'état de projet et n'ont pas été entièrement clarifiées ;
- **Amboise Partners** souhaite que les fonds sous-jacents dans lesquels elle investit se focalisent sur l'amélioration de leur performance ESG au quotidien plutôt que sur l'adaptation à un format de reporting complémentaire encore vague et non définitif à ce stade.

Ainsi, et en ligne avec les dispositions du règlement Disclosure, **Amboise Partners a choisi de ne pas publier pour le moment les données consolidées relatives aux principales incidences négatives en matière de durabilité.** Cependant, les investisseurs recevront un **reporting annuel comprenant notamment des informations sur le suivi des indicateurs ESG.**

4. Notre politique ESG

Pour mémoire Amboise Partners gère / conseille des gammes de **fonds de fonds**. A ce titre, elle s'appuie sur les sociétés de gestion pour faire appliquer, au sein des fonds et des co-investissements dans lesquels elle investit, une stratégie ESG conforme aux objectifs décrits plus hauts.

Cette stratégie doit être transparente et éprouvée. Elle doit également reposer sur des indicateurs sélectionnés pour leur pertinence, qui feront l'objet d'une collecte, d'une analyse et d'un suivi dans le temps.

Amboise Partners s'engage à produire chaque année un reporting ESG, qui sera mis en ligne sur le site internet de la société www.amboisepartners.com.